

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 06 57051 Téléx: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 06 5705.4593

Point 9 de l'ordre du jour

**CX/FAC 99/9
Novembre 1998**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS
Trente et unième session
La Haye (Pays-Bas), 22-26 mars 1999

NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES
RÉSULTANT DE LA CINQUANTE ET UNIÈME RÉUNION
DU COMITÉ MIXTE FAO/OMS D'EXPERTS DES ADDITIFS ALIMENTAIRES (JECFA)

DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS

Les gouvernements et organisations internationales intéressées qui souhaitent formuler des observations sur le présent document, y compris sur les normes ci-jointes établies par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires à sa cinquante et unième réunion (document FAO Alimentation et nutrition N° 52 - Add. 6) sont invités à les faire parvenir **avant le 15 janvier 1999** à l'adresse suivante: Dr. Paul M. Kuznesof, Président du Groupe de travail *ad hoc* sur les normes d'identité, Office of Premarket Approval (HFS-246), Center for Food Safety and Applied Nutrition, US Food and Drug Administration, 200 C Street, SW, Washington, DC 20204 E.-U. (télécopie N° 202.418.3030; courrier électronique; pkusneso@bangate.fda.gov), et d'en adresser une copie au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie).

HISTORIQUE

1. A sa trentième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants a reconduit dans ses fonctions le Groupe de travail *ad hoc* sur les normes d'identité sous la présidence des Etats-Unis, en le chargeant de l'examen des normes découlant de la cinquante et unième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) (ALINORM 99/12, par. 51).
2. Les monographies de 293 additifs alimentaires et aromatisants ont été établies par le JECFA à sa cinquante et unième réunion (Genève, juin 1998) et publiées ultérieurement en tant que supplément 6 au "Recueil des normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires" (document FAO Alimentation et nutrition n° 52 - Add. 6). Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants examinera les monographies qui seront présentées pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius en tant que normes consultatives, compte tenu des observations reçues.
3. Des observations sont également demandées sur les principes régissant l'établissement et la révision des normes d'identité, qui figurent à la section C du document Alimentation et nutrition N° 52 - Add. 6 ci-joint. Les observations reçues avant la date mentionnée ci-dessus seront distribuées dans un document séparé CX/FAC 99/9-Add.1.

GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* SUR LES NORMES D'IDENTITÉ

Normes d'identité

4. Les observations (CX/FAC 99/9-Add.1) seront examinées lors d'une réunion du Groupe de travail *ad hoc* sur les normes d'identité et de pureté établi par le Comité à sa trentième session. L'ordre du jour de cette réunion est joint en Appendice 1. Ces normes seront classées dans les catégories I, II, III, IV ou V selon les procédures établies:

5. On trouvera également à l'Appendice 1 une explication des cinq catégories et une liste des normes qualifiées de "provisoires" par le JECFA. Ces monographies provisoires seront classées dans la catégorie V et ne nécessitent pas de discussion.

Aromatisants

6. Sur les 232 monographies concernant des aromatisants établies à la cinquante et unième réunion du JECFA, 68 sont qualifiées de provisoires (voir Appendice 1) et entreront dans la catégorie V. Il reste donc 164 monographies à examiner au cours de la session. Par souci d'efficacité, il sera demandé au Groupe de travail d'identifier seulement les monographies qui *ne peuvent pas faire l'objet* de recommandation en tant que norme Codex; toutes les autres monographies seront considérées comme pouvant être recommandées en tant que normes consultatives (c'est-à-dire catégorie I). Les numéros du JECFA pour ces 144 substances figurent à l'Appendice 1 à toutes fins utiles.

Principes

7. Le Groupe de travail pourra également formuler des observations sur les Principes régissant l'établissement et la révision des normes d'identité et de pureté. Voir point VI de l'ordre du jour provisoire figurant à l'Appendice 1 ci-joint.

**GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ
samedi 20 mars 1999, 11 h 15**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- I. Introductions
- II. Approbation de l'ordre du jour
- III. Observations du Secrétariat du Codex et du Secrétariat du JECFA
- IV. Observations du Président du Groupe de travail
- V. Examen des définitions des catégories (voir ci-après)
- VI. Examen des observations reçues (CX/FAC 99/9-Add. 1) sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (document FAO Alimentation et nutrition N° 52 - Add.6) établies par le JECFA à sa cinquante et unième réunion (CX/FAC 99/9):
 - A. Additifs (emplois autres qu'aromatisants)
 - B. Normes d'identité de plusieurs aromatisants
 - C. Principes régissant l'établissement et la révision des normes d'identité et de pureté (voir également Appendice 1, points 2-6, du document présentant le résumé et les conclusions de la cinquante et unième réunion du JECFA ("Summary and Conclusions"))
 - i) Critères microbiologiques dans les monographies/politiques concernant les normes
 - ii) Normes pour les aromatisants
 - iii) Normes pour les vitamines et les sels minéraux
 - iv) Préparations d'enzyme provenant de micro-organismes génétiquement modifiés
 - v) Examen général et normes pour les préparations d'enzyme provenant de micro-organismes génétiquement modifiés
 - vi) Test de conformité aux limites de métaux lourds
- VII. Autres questions

CATÉGORIES DE NORMES D'IDENTITÉ ET DE PURETÉ

- I. Normes qui peuvent être présentées à la Commission pour adoption finale en tant que normes Codex;
- II. Normes qui pourront être présentées à la Commission pour adoption finale en tant que normes Codex après modifications d'ordre rédactionnel;
- III. Normes qui nécessitent des modifications de fond avant d'être présentées comme normes Codex et qui doivent être maintenues à l'étape 2 de la procédure visant les normes d'identité et de pureté en attendant un nouvel avis du JECFA;
- IV. Normes qui ont été révisées lors de récentes réunions du JECFA ou qui peuvent être révisées à la prochaine réunion;
- V. Normes qui sont incomplètes et qui ont été qualifiées de provisoires par le JECFA (et qui ne sont donc pas présentées pour adoption en tant que normes Codex).

MONOGRAPHIES CONCERNANT DES NORMES QUALIFIÉES DE PROVISOIRES PAR LE JECFA À SA CINQUANTE ET UNIÈME RÉUNION (FAO FNP 52 - ADD. 6)

Sulfite acide de calcium Acide citrique Curcumine Gluconate ferreux Sulfate ferreux	Gluconate de magnésium Métabisulfite de potassium Sulfite de potassium Sulfite acide de sodium	Métabisulfite de sodium Sulfite de sodium Thiosulfate de sodium Thaumatine
---	---	---

Aromatisants (provisoires)

N°	Substance	No	Substance
239	<i>Omega</i> -Pentadecalactone	365	Linalyl octanoate
241	<i>Epsilon</i> -Decalactone	367	Terpinyl formate
244	3-Heptyldihydro-5-méthyl-2(3H)-furanone	370	Terpinyl butyrate
247	5-Hydroxy-7-décénoïque acide <i>delta</i> -lactone	371	Terpinyl isobutyrate
248	5-Hydroxy-8-undécénoïque acide <i>delta</i> -lactone	372	Terpinyl isovalérate
249	<i>cis</i> -4-Hydroxy-6-dodécénoïque acide lactone	373	<i>p</i> -Menth-3-en-1-ol
260	2-Méthylpentanal	374	<i>p</i> -Menth-8-en-1-ol
270	2-Méthyl octanal	376	<i>p</i> -Menth-2-ol
271	4-Méthyl octanoïque acide	377	Dihydrocarvone
273	2,6-Diméthyl octanal	383	Carvyl propionate
299	2-Pentadécane	390	<i>gamma</i> -Ionone
300	3-Méthyl-2-butanol	392	<i>beta</i> -Ionol
304	Isopropyl formate	394	Dihydro- <i>beta</i> -ionone
306	Isopropyl propionate	396	Dehydrodihydroionone
308	Isopropyl hexanoate	397	Dehydrodihydroionol
316	<i>cis</i> -3-Hexenal	398	Méthyl- <i>alpha</i> -ionone
317	3-Hexénoïque acide	400	Méthyl- <i>delta</i> -ionone
319	<i>cis</i> -4-Hexenal	402	1,4-Diméthyl-4-acétyl-1-cyclohexène
327	5&6-Décénoïque acide, mixture	406	2-Acétoxy-3-butanoate
329	9-Undécenal	407	Butan-3-one-2-yl butanoate
333	Oleïc acide	409	3-Hydroxy-2-pentanone
334	Méthyl 3-hexénoate	411	4-Méthyl-2,3-pentanedione
337	Méthyl <i>cis</i> -4-octénoate	414	5-Méthyl-2,3-pentanedione
338	Ethyl <i>cis</i> -4-octénoate	416	5-Hydroxy-4-octanone
339	Ethyl <i>cis</i> -4,7-octadiénoate	417	2,3-Undécadione

N°	Substance	No	Substance
340	Methyl 3-nonenoate	421	3,5-Dimethyl-1,2-cyclopentanedione
		418	Methyl Cyclopentenolone
341	Ethyl <i>trans</i> -4-decenoate	424	2-Hydroxy-2-cyclohexen-1-one
342	Methyl 9-undecenoate	428	(+)-neo-Menthol
344	Butyl 10-undecenoate	434	<i>p</i> -Menth-1-en-3-ol
347	2-Methyl-3-pentenoic acid	438	5-Hydroxy-2-dodecenoic acid <i>delta</i> -lactone
348	2,6-Dimethyl- 6-hepten-1-ol	440	2-Ethyl-1,3,3-trimethyl-2-norbornanol
350	Ethyl 2-methyl-3-pentenoate	441	4-Thujanol
352	Hexyl 2-methyl-3&4-pentenoate, mixture	442	Methyl 1-acetoxycyclohexyl ketone
353	Ethyl 2-methyl-3,4-pentadienoate	451	Furfuryl alcohol

(Aucune norme n'a été préparée pour JECFA no. 276 - "Mélange de 5-hydroxy-2-decenoic acid *delta*-lactone, 5-hydroxy-2-dodecenoic acid *delta*-lactone, et 5-hydroxy-2-tetradecenoic acid *delta*-lactone" and no. 436 - "3-(1-Menthoxy)propane-1,2-diol".)

NUMÉROS DU JECFA POUR LES AROMATISANTS AUXQUELS CORRESPONDENT DES NORMES COMPLÈTES (ou pour lesquels des spécifications complètes ont été révisées ou conservées) PAR LA CINQUANTE ET UNIÈME RÉUNION DU JECFA (FNP 52-ADD. 6)

139, 219-238, 240, 242-243, 245-246, 250-259, 261-269, 272, 274-275, 277-298, 301-303, 305, 307, 309-315, 318, 320-326, 328, 330-332, 335-336, 343, 345-346, 349, 351, 354-364, 366, 368-369, 375, 378-382, 384-389, 391, 393, 395, 399, 401, 403-405, 408, 410, 412-413, 415, 419-420, 422-423, 425-427, 429-433, 435, 437, 439, 443-448, 450